



## **Espaces Educatifs Bricabracs**

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : [contact@bricabracs.org](mailto:contact@bricabracs.org)

Education / renseignement / inscription : [lesbricabracs@bricabracs.org](mailto:lesbricabracs@bricabracs.org)

**CF du 6 juin 2018**

**18h 21h**

**Présents·e·s : Magali, Julien, Erwan, Marie-Claude**

**Excusés : Sophie, Dominique.**

**Ordre du jour :**

1. **Procédure décision inscription/ désinscription**
2. **cantine du midi** : décision à prendre sur suite ou non,
3. **vide grenier** : valider un angle de discussion pour l'agora du 23/06.  
Que veut on comme engagement pour l'année à venir ?
4. **Armée du salut** : En vue d'un rendez-vous avec la responsable. Une position à trouver
5. **Bilan compta / clôture de compte annuel** : quel choix d'organisation.
6. **adhésion** : Que raconte la notion d'adhérent à Bricabracs.
7. **AG de fin juin**

Décisions courantes /

**1- Procédure décision inscription/ désinscription**

Rediscuter des décisions prises lors du précédent CF concernant les rencontres/ avis du CF au sujet des inscriptions / désinscriptions

Proposition : Le CF est le garant des inscriptions, de l'engagement que ça implique. Il a un rôle de garant. A étudier : est-ce un plus par rapport au fonctionnement actuel, pour alléger le rapport aux familles pour permettre de déporter les problèmes avec un tiers (faire appel à une instance). Demande de préciser les modalités. Suppose un CF très réactif.

Crainte des risques de conflits inter-parentaux. Le CF est aussi parental, ça complique les rapports. Faire attention de limiter au maximum les tensions. L'instance tierce est intéressante mais pas réellement existante. Difficulté de la réactivité à avoir sur le terrain et le temps du CF. Temps de prise de décision. Le risque est trop grand de créer des imbroglios.

Inscription dans le projet veut dire participation aux activités annexes comme le vide grenier, qui devient obligatoire.

Inscription en 2 temps ? Vie de Bricabracs (éduc et administratif) et vie de l'association (social et autres), les 2 sont maintenus actuellement avec double casquette : Erwan coordonne le tout, l'association créée par les parents ne fonctionne pas. On valide la partie inscription éducative, il existe une deuxième partie d'inscription pour les activités autour : aspect social, solidaire, animation et recherche d'argent, pas assuré seulement par les éduc. Autonomiser cette partie-là.

Pas une obligation systématique du CF d'intervenir en cas de problème, le faire sur demande des éduc, quand ça devient difficile à gérer (= rôle de médiation). Les éduc informent le plus régulièrement possible le CF de ce qui se vit pour avoir un retour, prise de recul.

Le processus de décision : renvoie au CF global. Si les éduc évoquent un problème, le reste du CF est appelé à examiner la question, donner son avis, la décision reste au CF globalement selon le processus habituel.

**Décision à porter au règlement / Modifie le point numéro 9 comme suit.**

**L'inscription à Bricabracs est double :**

- d'une part, vis à vis des éducateurs : l'inscription valide la place de l'enfant dans le collectif Bricabracs,
- d'autre part vis à vis de l'association : bénévolat ponctuel et collectif (aspect social, solidaire, animation et recherche d'argent)

L'inscription est donc soumise à deux rencontres : l'une avec les éducateurs (ou un.e représentant.e), l'autre avec les membres du CF sans les éducateurs (ou un.e représentant.e)

Divers : ajouter une mention dans le dossier d'inscription : autorisation d'intervention médicale en cas d'impossibilité de joindre le responsable légal.

**2- cantine du midi :**

Décision à prendre sur suite ou non, en vue d'une réunion avec les responsables de En chantier. Mardi 12 juin

On attend pour prendre une décision définitive : besoin de réponses de différentes personnes pour la coordination que ceux/ celles actuelles souhaitent voir tourner.

Argument :

- On ne peut pas vraiment faire la fine bouche sur 1200 euros par an.
- Ne pas oublier l'aspect social, intégrateur et convivial pour les parents et bénévoles : lieu de discussion, d'échange, de valorisation etc...

Décision : Point numero 10 du règlement, concernant l'engagement des familles ou représentant.

Concrètement : Faire un tableau d'engagement par demi-journées : cuisine et service/nettoyage. Gestion par le CF non éduc. Une participation par an à la cantine sur une demi-journée (9h-13h ou 13h-17h).

Pour le vide grenier aussi = 7h-13h et 12h-19h).

Problème de non mixité.

Eviter les formules culpabilisantes renvoyées vers les bénévoles.... il y a d'autres moyens de motiver et de faire comprendre qu'il y a nécessité de participer.

### 3- vide grenier :

Valider un angle de discussion pour l'agora du 23/06.

Voir tableau d'engagement pour les familles.

Info : une animation pour les enfants pourrait être mise en place par les Céméa

Prendre contact avec la Mairie du 15ème pour demander l'animation « tentes roses » (barbe à papa, sculpture de ballons, maquillage etc.)...retrouver les coordonnées.

### 4- Armée du salut :

En vue d'un rendez-vous avec la responsable le 27 juin.

Quelle coopération pour les vide-greniers (Résilience13 assure la relation avec les pensionnaires).

Nous avons besoin d'une relation directe avec l'armée du salut.

Nous réfléchissons au mode de partenariat qui pourrait se poursuivre et / ou s'étoffer.

### 5- Bilan compta / clôture de compte annuel :

Le bilan, la clôture des comptes, on ne sait pas faire.

Quel choix d'organisation ? Payer la personne créatrice du logiciel qu'on utilise pour faire le bilan. Se reformer pour (déjà fait...mais c'est trop court et trop compliqué) changer de processus, s'appuyer sur d'autres personnes

Autre possibilité : confier la compta à un pro.

Mais la saisie on maîtrise, le prévisionnel aussi, ce n'est que la clôture et l'édition d'un bilan qui pose soucis.

### 6- adhésion :

Entre réalité et volonté. Que raconte la notion d'adhérent à Bricabracs, au regard des statuts.

Notion d'adhérent ? Elle ne renvoie pas à un pouvoir décisionnaire. Pourquoi faire payer une telle adhésion ?

Modification des statuts sur ce point : Enlever le caractère payant.

### 7- AG de juin 2018

Les invitations à l'AG seront envoyées à un large ensemble de personnes.

## La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

changement  
pour ce CF du 6 juin 2018

### 10 – Participation des familles / vie associative

Chaque famille ou son représentant, s'engage à consacrer le temps prévu, défini pour l'année, concernant les activités de financement et d'action sociale.

### 09 – Entrée et départ des familles

Chaque entrée et départ de famille est soumise à une rencontre avec l'éducateur-enseignant garant, ainsi qu'avec un ou des membres du CF.

### 08 - Agoras actives

10h-11h discussion pédagogique  
à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements...

#### **07- règlement horaires :**

Réunion des éduc's le mardi après-midi : implique un changement d'horaire pour le mardi.  
Les parents viennent chercher les enfants à 13h, les enfants mangent sur place avant.

#### **06 – Membres ressource associés au CF**

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

#### **05 – Membres invités du CF**

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

#### **04 - (Non) Renouvellement de l'inscription (6 avril 2017)**

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire des familles dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non-respect des statuts et risquer l'exclusion.

#### **03 - Critère de choix des familles (14 mars 2018)**

Le CF tient compte de plusieurs critères non hiérarchisés, outre la réinscription, afin de maintenir l'équilibre entre plusieurs dimensions conditionnant la bonne marche du projet Bricabracs : sociale (favoriser la venue de familles touchées par la précarité), locale (structure de proximité), répartition des âges (multiage), intérêt de l'enfant (prise en compte des ruptures scolaires) et situation familiale.

#### **02 - Concernant les prestations mensuelles (supprimé le 14 mars 2018)**

~~Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois:~~

- ~~○ Toute période commencée est due.~~
- ~~○ PI : sept oct (2 mois)~~
- ~~○ PH : novbre dec (2 mois)~~
- ~~○ PII : janv fevr (2 mois)~~
- ~~○ PIV : mars avril (2 mois)~~
- ~~○ PV : mai juin juillet (3 mois)~~

#### **01 - Le coût mensuel (14 mars 2018)**

Il est de 50 euros/ mois / enfants  
Il s'effectue sur 12 mois.